

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E. Joseph DION NGUTE**, a présidé ce jeudi 20 août 2020, la réunion hebdomadaire du Comité interministériel chargé d'évaluer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre la pandémie du COVID-19 au Cameroun.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette concertation :

1. la situation de la pandémie du COVID-19 au Cameroun ;
2. le rapport d'étape des travaux de la plateforme secteur public-secteur privée chargée de proposer des mesures d'atténuation des effets de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
3. la contribution des artisans à la fabrication locale des masques de protection individuelle.

Il ressort du compte rendu du Ministre de la Santé Publique que sur les **18 662** cas recensés à date au Cameroun, le nombre de malades guéris est de **17 065** contre **408** décès. Le taux de guérison est ainsi passé de **91,2%** la semaine dernière à **91,4%**, tandis que le taux de létalité se maintient à **2,1%**. Dans l'ensemble, l'on observe que le nombre de personnes positives au COVID-19 est en net recul par rapport au nombre de tests effectués, d'où la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la stratégie de riposte en cours d'exécution.

Pour ce faire, l'accent sera mis notamment sur l'intensification des opérations de dépistage massif, à travers la conduite des caravanes itinérantes et la mise en place des unités de prélèvement au sein des administrations, le renforcement des capacités opérationnelles des districts de santé dans la recherche et le suivi des personnes infectées et une plus grande implication des Maires et des leaders religieux dans la sensibilisation des populations au respect des mesures barrières.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation des effets de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Ministre des Finances a fait savoir qu'elles sont articulées autour de deux catégories, à savoir les mesures générales applicables à toutes les entreprises et les mesures spécifiques par filières d'activités.

S'agissant des mesures générales, les propositions d'actions en cours de finalisation portent principalement sur l'examen de diverses préoccupations fiscales et le soutien à la trésorerie des Petites et Moyennes Entreprises. Quant aux dispositions spécifiques à la situation des filières de production, des mesures incitatives ont déjà été prises en faveur de la filière oléagineuse et de la filière cosmétique. Elles seront étendues aux autres filières sinistrées.

Pour ce qui est de la contribution des artisans à la fabrication locale des masques de protection individuelle, le Ministre chargé de l'Artisanat a indiqué que les actions menées ont permis de répertorier les artisans susceptibles de produire les masques, de déterminer leurs capacités de production journalière, de respecter l'itinéraire technique et les prescriptions de la norme camerounaise, mais surtout de faire la lumière sur leurs besoins en intrants et en facteurs de production.

A ce jour, environ **2. 680. 000** masques de protection individuelle ont déjà été produits par les artisans locaux et des stocks supplémentaires seront mis sur le marché dans les prochaines semaines, grâce à la dotation issue du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le COVID-19 et ses répercussions économiques et sociales.

Au terme des échanges, le Chef du Gouvernement a prescrit :

- au **Ministre de la Santé Publique**, de maintenir le cap vers l'atteinte des principaux objectifs définis dans la stratégie de riposte à l'œuvre, à savoir réduire la transmission communautaire du virus et renforcer les capacités de dépistage, de suivi et de traitement des malades atteints du COVID-19 ;
- au **Ministre des Finances**, d'accélérer les activités de la plateforme de travail avec le secteur privé, afin que l'implémentation des mesures qui en seront issues contribue à une relance vigoureuse et rapide des activités économiques au Cameroun ;
- au **Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat**, de poursuivre l'encadrement et l'accompagnement des artisans locaux, dans le processus de fabrication des masques de protection individuelle, en les incitant à conformer leurs produits aux normes édictées par l'ANOR.

Enfin, le Premier Ministre a prescrit à tous les chefs de départements ministériels, de privilégier l'industrie locale dans l'acquisition des masques de protection individuelle et des gels hydro-alcooliques, en évitant de commander à l'étranger des produits fabriqués localement. Le Chef du Gouvernement leur a également demandé d'encourager leurs collaborateurs à se faire dépister et de désigner des points focaux pour faciliter la conduite des opérations de dépistage au sein des administrations publiques.

Relativement au port du masque dans les espaces publics, le Premier Ministre a réitéré ses instructions antérieures aux Ministres concernés, au Délégué Général à la Sûreté Nationale et au Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale, leur demandant de privilégier une approche pédagogique et non répressive, en incitant davantage les populations à arborer systématiquement un masque, chaque fois qu'elles se trouvent dans un espace ouvert au public, afin de limiter la propagation du COVID-19.-



Yaoundé, le **20 AOUT 2020**

**Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,**

FOUDA Séraphin Magloire